

Page: 1/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Primaire d'adhérence

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Dörken GmbH & Co. KG

Wetterstr. 58

D - 58313 Herdecke

Telefon: +49 (0)2330 / 63-0 Telefax: +49 (0)2330 / 63-355 E-Mail: bvf@doerken.de

Service chargé des renseignements:

Anwendungstechnik / Technical Support Mo-Do 7:30 - 17:00 ; Fr 7:30 - 16:00

Phone: +49 (0)2330/63-578 1.4 Numéro d'appel d'urgence centre antipoisons 070-245245 ChemTrec Belgium: 32-28083237

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

colophane

acétate de n-butyle

(suite page 2)



Page : 2/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7 Numéro index: 650-015-00-7 Reg.nr.: 01-2119480418-32-xxxx	colophane Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	20-<40%
•	masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%

SVHC Ne contient pas des substances SVHC > 0,1%.

Indications complémentaires:

EC number 905-588-0: Outside Europe, this substance is assigned to CAS: 1330-20-7 (xylene isomer mixture> 80%) and CAS: 100-41-4 (ethylbenzene <20%).

(suite page 3)



Page: 3/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire dans le cas de l'action de vapeurs/aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Page: 4/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Stocker les bidons verticalement. Protéger les récipients contre la chaleur et le rayonnemant UV.

Protéger du gel.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au sec.

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VL Valeur momentanée: 712 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm

DNEL	
------	--

8050-09-7 colophane

Dermique	DNEL ((workers)	17	mg/kg i	bw/d	(long-term,	systemic	effec
Inhalatoire	DNEL ((workers)	117	mg/m ³	³ (lon	g-term, sys	temic effe	cts)

123-86-4 a	123-86-4 acétate de n-butyle						
Dermique	DNEL (workers)	7 mg/kg bw/d (long-term, systemic effects)					
		11 mg/kg bw/d (acute/short-term, systemic effects)					
Inhalatoire	DNEL (workers)	300 mg/m³ (long-term, systemic effects)					
		600 mg/m³ (acute/short-term, systemic effects)					
		300 mg/m³ (long-term, local effects)					

(suite page 5)



Page : 5/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

				(suite de la page	
			600 mg/m³ (acute/short-term, local effects)		
			elle de l'éthylbenzène et du xylène		
Dermique	DNEL	(workers)	180 mg/kg bw/d (long-term, systemic effects)		
Inhalatoire	DNEL	(workers)	211 mg/m³ (long-term, systemic effects)		
			442 mg/m³ (acute/short-term, systemic effects)		
			221 mg/m³ (long-term, local effects)		
			289 mg/m³ (acute/short-term, local effects)		
PNEC					
8050-09-7	•				
PNEC (sed	iment)		kg dw (sédiments d'eau douce)		
		0,0007 mg	g/kg dw (sédiments d'eau de mer)		
PNEC (soil)	0,00045 n	ng/kg dw (sol)		
PNEC (wat	er)	0,0016 mg/l (eau douce)			
		0,00016 mg/l (eau de mer)			
		1.000 mg/l (installations de traitement descaux usée)			
123-86-4 a		•			
PNEC (sed	iment)	0,981 mg/	kg dw (sédiments d'eau douce)		
		0,0981 mg	g/kg dw (sédiments d'eau de mer)		
PNEC (soil)	0,903 mg/	kg dw (sol)		
PNEC (wat	er)	0,18 mg/l	(eau douce)		
		0,018 mg/	l (eau de mer)		
PNEC (stp) 35,6 mg/l (installations de traitement descaux usée)					
			elle de l'éthylbenzène et du xylène		
PNEC (sed	iment)	_	kg dw (sédiments d'eau douce)		
		_	kg dw (sédiments d'eau de mer)		
PNEC (soil) 2,31 mg/kg dw (sol)					
PNEC (water) 0,327 mg		_	l (eau douce)		
		0,327 mg/	l (eau de mer)		
)		(installations de traitement descaux usée)		

Remarques supplémentaires:

Le mixage homogène de ce produit est validé par la réalisation de tests physiques continus. Les matières premières initialement poussiéreuses sont entièrement intégrées dans la masse liquide / pâteuse. Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) pour les matières solides ne sont pas indiquées dans la mesure où il n'y a plus de risque d'inhalation de ces substances (lors de la manipulation du mélange).

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 6)



Page : 6/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire dans le cas d'une bonne ventilation ou d'une aspiration suffisante du poste de travail.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

A2 (DIN EN 14387 / DIN EN 141)

Protection des mains:

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

La matériau nommé se réfère uniquement sur la résistance chimique vis-à-vis du produit. Des sollicitations mécaniques ne sont pas incluses.

Il convient de prendre en considération les données du fabricant des gants de protection concernant la permeabilité et le temps de pénétration.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

If longer exposure to the chemical preparation is necessary, a sturdy overglove against mechanical strain is recommended in combination with the "Barrier 02-100" underglove from Ansell (penetration time 480 min).

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

(Épaisseur d'au moins 0,12 mm) avec poignets longs. Après contact avec la préparation chimique, retirer immédiatement le gant jetable en nitrile et mettre un nouveau gant jetable en nitrile.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur: Rouge

Odeur:De type solvantéSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 124 °C

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:1,0 Vol %Supérieure:10,4 Vol %Point d'éclair24 °C

pH Non applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 6)

Dynamique à 20 °C:

560 mPas (Brookfield)

Solubilité

l'eau: Insoluble Pression de vapeur à 20 °C: 12 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,96 g/cm3

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: 360 °C

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 45,0 % VOC (EU): 431,9 g/l VOC (CE) 432,3 g/l

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant

Liquides inflammables

Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page : 8/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 7)

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

_								
	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:							
	Dermique LD50 11.458 mg/kg (ATE)							
	Inhalatoire	LC50/4 h	91,7 mg/l (ATE)					
Γ	8050-09-7	8050-09-7 colophane						
	Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)					
	123-86-4 a	123-86-4 acétate de n-butyle						
	Oral	Oral LD50 14.000 mg/kg (rat)						
	1330-20-7	1330-20-7 masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène						
	Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)					
	Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)					
	Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)					

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritations cutanées possibles lors d'un contact prolongé ou répété.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires: Des vapeurs peuvent causer somnolence et torpeur.

(suite page 9)



Page: 9/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

8050-09-7 colophane

EC50 / 72 h | 16,6 mg/l (algues vertes) (OECD 201)

EC50 / 3 h 10.000 mg/l (boues activées)

EC50 / 0,5 h 31,5 mg/l (Pseudomonas putida (bactéries))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Traitement des déchets conformément aux Directives officielles.

Code déchet:

Ne pas évacuer dans le sol ou dans les eaux mais en tant que déchet industriel. Les codes déchets européens mentionnées ci-après sont des recommandations pour des déchets issus de l'utilisation de produits de collage et d'étanchéité. Dans le cas où des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses sont spécifiés dan le §3 de cette fiche de données sécurité, les déchets résltantants doivent être classifiés comme dangereux (*).

Déchets résultant de l'utilisation du produit:

08 04 09* déchets de collet et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 04 10 déchets de collets et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Déchets produit lors du nettoyage:

08 04 11* boues de colles et mastics contenant des solvants organique ou d'autres substances dangereuses

08 04 12 boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11

(suite page 10)



Page: 10/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 9)

Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Déchets d'emballage propres:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 emballages en matières plastiques

15 01 04 emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1133 ADHÉSIFS IMDG. IATA **ADHESIVES**

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.

Label

14.4 Groupe d'emballage

Ш ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 30 No EMS: F-E,S-D **Stowage Category** Α

(suite page 11)



Page : 11/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 10)

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

m

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels D/E

Remarques: => ADR 2.2.3.1.5

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Remarques: IMDG-Code 2.3.2.5

"Règlement type" de l'ONU: UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

Directive 2004/42/CE COV catégorie limite 1 / h (Lb): 750 g / l. Le produit contient max. 500 g / l.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 12)



Page : 12/13

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 11)

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe	Part en %		
NK	45,0		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Service établissant la fiche technique: Department Product safety

Contact:

Development Laboratory L10 Tel.: +49 (0) 2330 / 63-831

msds@doerken.de

Numéro de la version précédente: 05-01

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

Directive 1999/45/CE (classification et à l'étiquetage des préparations)

Directive 67/548/CEE (classification et à l'étiquetage des substances)

Réglementation 1907/2006/CE (REACH)

(suite page 13)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2021 Révision: 28.06.2021

Numéro de version 05-02 (remplace la version 05-01)

Nom du produit: DELTA®-THENE KÄLTEGRUNDANSTRICH

(suite de la page 12)

Page : 13/13

Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE